

2020-12
161

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCAION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert,
tenue le **2 décembre 2020** à l'heure ordinaire des séances du
conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Rémi Vaillancourt

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René
Laverdière.

Madame Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière,
assiste également à cette séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a
déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une
période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui
prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au
7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des
Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par
tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé
de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux
que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du
conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à
prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par
Marjolaine Leblanc et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 30 novembre 2020 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence, il est également résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02 - SUJETS À DISCUTER

**2020-12
162**

02.01 - Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil

Il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Karine Godbout et résolu que le conseil municipal modifie le calendriers des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020, à savoir que la séance du lundi 14 décembre 2020 à 19h, soit devancée au 7 décembre 2020 à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2020-12
163**

02.02 - Avis de motion et présentation du règlement concernant la fermeture de certains chemins pour la saison hivernale

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la conseillère Vanessa Chouinard donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance ultérieure l'adoption d'un règlement concernant la fermeture de certains chemins pour la période hivernale;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la conseillère Vanessa Chouinard, dépose un projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

04 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marjolaine Leblanc que cette séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Fermeture à 19h10

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec.